

Conditions Générales de Vente

PREAMBULE

Les présentes CGV s'appliquent à la vente de billets Blue Moon 2016 réalisée par :

Association des Elèves Ingénieurs de l'ESEO
10, Boulevard Jean Jeanneteau
49107 ANGERS CEDEX 2 CS 90717
bluemoon.pixel@gmail.com

« Le vendeur » désigne un des membres de droit de l'association des élèves ingénieurs de l'ESEO ou l'un de ses revendeurs agréés.

« L'acheteur » désigne toute personne réalisant la démarche d'achat d'un billet. L'acheteur qui finalise l'achat d'un billet par règlement de la somme due reconnaît avoir lu les présentes conditions de vente et les accepter pleinement. Il accepte également le règlement de la soirée disponible sur le site de l'événement : <http://www.eseomega.fr/bmstore>

ARTICLE 1 - PRIX

Le prix des billets est régi comme suit :

- a) 25 euros pour une place dite « pass BM 2016 tarif normal ». Ce tarif comprend l'accès à la salle de spectacle, le transport en navette (Aller/Retour, selon les horaires disponible sur le site internet de l'événement), le vestiaire (dans la limite des vestiaires disponibles) ainsi que 3 consommations alcoolisées (bière, rosé, sangria) et des boissons sans alcool à volonté.
- b) 22 euros pour une place dite « pass BM 2016 tarif ESEO », pour toute personne étant inscrite à l'ESEO pour l'année scolaire 2015-2016. Ce tarif comprend l'accès à la salle de spectacle, le transport en navette (Aller/Retour, selon les horaires disponible sur le site internet de l'événement), le vestiaire (dans la limite des vestiaires disponibles) ainsi que 3 consommations alcoolisées (bière, rosé, sangria) et des boissons sans alcool à volonté.
- c) 20 euros pour une place dite « pass BM 2016 tarif conducteur », pour toute personne se rendant à l'événement en conduisant un véhicule motorisé. Ce tarif comprend l'accès à la salle de spectacle, le vestiaire (dans la limite des vestiaires disponibles) et des boissons sans alcool à volonté.
- d) 22 euros pour une place dite « pass BM 2016 tarif passager », pour toute personne se rendant à l'événement en étant passager d'un véhicule motorisé. Ce tarif comprend l'accès à la salle de spectacle, le vestiaire (dans la limite des vestiaires disponibles) ainsi que 3 consommations alcoolisées (bière, rosé, sangria) et des boissons sans alcool à volonté.

Lorsque la vente s'effectue via un partenaire officiel (Lydia), la commission prise par ce dernier vient s'ajouter au tarif normal.

ARTICLE 2 - NOMBRE DE BILLETS

Le nombre total de places en réservations cumulées par personne ne peut être supérieur à cinq places par personne. Une même personne ne saurait contourner cette règle par plusieurs achats espacés dans le temps ou de toute autre manière.

Le nombre total de places disponibles est de 2700. Les ventes seront immédiatement arrêtées dès lors que le nombre maximal de ventes sera atteint.

Le client est informé, en temps réel, lors de la passation de sa commande, de la disponibilité des places souhaitées.

ARTICLE 3 – ACHAT D'UN BILLET

3.1 Lieu de ventes

- « Sur place », dans un point de vente officiel : les restaurants universitaires d'Angers (Belle Beille, St Serge), à l'ESEO à l'UCO, à la faculté de pharmacie).
- Sur le site internet officiel : <http://www.eseomega.fr/bmstore>

3.2 Revente de billet

Chaque billet est nominatif et personnel et ne peut être revendu que dans le respect de la loi du 12 mars 2012 n° 2012-348 sur l'Organisation des manifestations sportives et culturelles, laquelle interdit, sous peine de sanctions pénales, de vendre de manière habituelle des billets pour des manifestations culturelles ou sportives, sans autorisation expresse de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation. L'organisateur pourrait alors refuser à l'acheteur l'accès à la salle.

3.3 Conditions de vente

Pour pouvoir acheter un billet, l'étudiant doit :

- Présenter sa carte d'étudiant en cours de validité
- Présenter une pièce d'identité confirmant sa majorité
- S'acquitter immédiatement, en euros, de la somme totale correspondant au tarif de la place demandée

L'acheteur peut s'acquitter de la somme due par Espèces ou Chèque Bancaire (ou encore Carte Bancaire à la Fnac, magasins U, Géant) pour un achat « sur place » ou par Carte Bancaire pour un achat sur Internet.

ARTICLE 4 - SECURISATION DES PAIEMENTS

Les paiements électroniques effectués dans le cadre des transactions réalisées sur le site <http://www.eseomega.fr/bmstore> sont sécurisés, par utilisation du procédé de cryptage SSL). L'association des Elèves Ingénieurs de l'ESEO utilise, pour les dits paiements électroniques sécurisés, la solution de billetterie fournie par Lydia SAS.

ARTICLE 5 - TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

5.1 Collecte des données personnelles

Lors de l'inscription, l'organisateur est amené à collecter auprès du participant certaines informations et données à caractère personnel telles que notamment nom et prénom, adresse e-mail, date de naissance, numéro de téléphone mobile sans que cette liste ne soit limitative.

5.2 Finalités du traitement

Les informations et données concernant le participant sont nécessaires à la gestion du Tremplin et de la relation commerciale. Les informations et données sont également conservées à des fins de sécurité et afin de respecter les obligations légales et réglementaires de conservation des données.

Ces données seront utilisées dans le cadre du traitement et du suivi de la procédure d'inscription, ainsi que dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de l'événement correspondant.

Le participant accepte d'être prévenu via ses informations personnelles de toute décision affectant les conditions de déroulement dudit événement (telle qu'annulation, report, modification du lieu d'organisation, ...)

5.3 Destinataires des données

Aucun organisme extérieur à l'organisation de l'événement ne pourra avoir accès aux données du participant.

5.4 Droits d'opposition, d'accès, de rectification

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Il peut également, pour des motifs légitimes à préciser, s'opposer au traitement des données le concernant.

Il peut exercer ces droits en s'adressant à : bluemoon.pixel@gmail.com ou à : Association des Elèves Ingénieurs de l'ESEO, 10, Boulevard Jean Jeanneteau, 49107 ANGERS CEDEX 2 CS 90717.

Conformément à la réglementation en vigueur, le courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du client et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse.

5.5 Convention de preuve

Le système d'information de l'Association des Élèves Ingénieurs de l'ESEO est considéré par les participants comme preuve des données, fichiers, opérations reçus et conservés par l'Association des Élèves Ingénieurs de l'ESEO.

ARTICLE 6 - RETRACTATION, REMBOURSEMENT ET ANNULATION

6.1 Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la consommation, les billets ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

6.2 Remboursement et échange

A compter de leur achat par le client, le billet ne peut être ni échangé, ni remboursé (sauf dans les cas d'annulation décrits à l'article 5.2), même dans l'hypothèse dans laquelle le billet n'aurait pas été utilisé par le client.

6.3 Annulation ou report d'un événement

En cas d'annulation définitive de l'événement au maximum deux semaines avant le début de celui-ci, le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet. Si le délai de deux semaines n'est pas respecté alors aucun remboursement ne sera possible.

Seul le prix du billet sera remboursé, à l'exclusion de tous frais annexes de quelque nature que ce soit (transport, hôtellerie, parking...).

En outre, les demandes de remboursement ne seront acceptées que dans un délai maximum de 2 mois suivant l'annulation de l'Événement.

En cas de report de l'événement, le remboursement éventuel du billet ou son échange sera soumis aux conditions particulières de l'organisateur de l'événement. En tout état de cause, l'échange du billet ne se fera qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet.